



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



1

DECLARATION DE LA CNIDH DU 13 DECEMBRE 2015

La situation des droits de l'homme reste préoccupante suite surtout au regain de la violence politique marquée par des actes portant atteinte à la vie, les plus récents étant les attaques ayant visé au moins trois camps militaires de l'armée burundaise en mairie de Bujumbura et à Mujejuru en commune Mugongo-Manga, le 11 décembre 2015, qui ont occasionné au moins 87 personnes tuées, ainsi qu'au moins 45 autres personnes arrêtées.

Au moment où les initiatives de dialogue politique tant voulu aussi bien par les protagonistes que par toute la société burundaise et la communauté internationale semblent déjà enclenchées, la CNIDH est désagréablement surprise par ces attaques. Ces dernières viennent s'ajouter à d'autres actes de violence à motivation à la fois politique et criminelle qui ont été perpétrées à Bujumbura au cours des dernières semaines et qui ont également occasionné plusieurs morts dans différents quartiers de la capitale.

La CNIDH condamne avec énergie ces attaques contre les camps militaires de l'armée burundaise ainsi que tout acte visant à porter atteinte à la vie ou à la sécurité des autres personnes, civiles, policiers ou militaires.

La CNIDH présente ses sincères condoléances à toutes les familles éprouvées par ces attaques, à l'Etat du Burundi et aux corps de défense et de sécurité.

La CNIDH salue les efforts amorcés par les uns et les autres en vue d'une solution pacifique aux questions qui divisent la classe politique burundaise et qui ont une incidence négative énorme sur la jouissance des droits de l'homme.

La Commission salue en particulier l'esprit d'ouverture et de compréhension mutuelle ayant caractérisé les récentes consultations entre l'Union Européenne et le Gouvernement du Burundi en vue d'inciter ce dernier à prendre des mesures adéquates visant à traiter de manière satisfaisante les préoccupations de l'heure relatives notamment au respect des droits de l'homme et à la consolidation de l'Etat de droit.

La Commission salue également l'approche du Gouvernement et de la communauté internationale d'associer dans le dialogue politique envisagé tous ceux et celles qui doivent l'être, de collaborer avec la facilitation sous-régionale et d'être ouvert aux propositions des différentes parties, tout en rejetant le recours à la violence comme moyen d'expression des griefs politiques.

La Commission est encouragée par les avancées notables observées dans la gestion des affaires judiciaires nées des récentes activités de violence politique, y compris la libération de plusieurs parmi les personnes détenues suite aux accusations d'infractions commises lors des manifestations et des activités de militarisation qui ont suivi, dont les 51 enfants mineurs arrêtés à Cibitoke au mois de juillet 2015 puis détenus à Rumonge jusqu'à leur libération ; la conclusion des enquêtes relatives au coup d'Etat manqué du 13 mai 2015 et l'ouverture du procès y relatif prévu pour ce 14 décembre 2015.

J.S.



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



2

La CNIDH attire l'attention de la jeunesse burundaise dans toute sa diversité pour se méfier des promesses surréalistes, des cadeaux empoisonnés et autres astuces à caractère nocif de certains politiciens qui ne visent rien d'autre qu'à atteindre leurs ambitions politiques quel que soit le prix à payer par la Nation, les familles ou les individus.

La CNIDH est parfaitement consciente des préoccupations de la jeunesse relatives notamment au chômage, au faible niveau d'éducation et de compétence qui limite les chances d'insertion socioéconomique, au faible niveau de compréhension des questions nationales et communautaires, au sentiment d'insécurité résultant de la situation actuelle et à la tentation de chercher des raccourcis, des solutions faciles; de s'inspirer de faux modèles ou de chercher des solutions individuelles à des questions collectives.

La CNIDH appelle cependant les jeunes, toutes catégories confondues, à faire montre de maturité, de patience et de capacité à surmonter les pièges politiques ou sociaux en faisant appel à leur intelligence, leur sagesse grandissante, les valeurs qu'ils ont apprises dès le bas âge et notamment les valeurs d'unité, d'humanité(Ubuntu), de solidarité, de respect de la vie et de l'amour du travail.

La CNIDH encourage les corps de défense et de sécurité à continuer à faire preuve de professionnalisme, d'impartialité et de hauteur surtout face à des actes de provocation sans nom. Ils doivent continuer à bien cadrer leur réponse face à ce genre d'attaques et éviter des victimes innocentes au sein de la population.

La CNIDH en appelle instamment à la responsabilité, la dignité, le sens de la Nation et d'humanité qui doivent constamment caractériser différentes parties au contentieux politique actuel dans leurs attitudes, dans leur langage et dans leurs agissements.

La CNIDH encourage le Gouvernement à maintenir la porte grandement ouverte pour le dialogue politique, tout en prenant les mesures qui s'imposent en vue d'assurer la sécurité et le respect des droits de l'homme.

La CNIDH encourage en outre les autorités judiciaires à maintenir l'élan et à se prononcer le plus rapidement possible dans toutes les affaires liées à la violence politique pendantes devant les différentes instances judiciaires.

La CNIDH demande instamment à la communauté internationale à lancer un message clair et sans équivoque condamnant toute atteinte à la vie et aux droits de l'homme en général comme moyen de revendication politique, et à dire à toute personne qui se rendrait coupable d'actes de violation grave des droits de l'homme qu'elle devra en répondre devant la justice.

Fait à Bujumbura, le 13 décembre 2015

Jean Baptiste Baribonekeza

Président

